



DÈS MI-OCTOBRE 2023

NOUVELLES FILIÈRES DE TRI
en déchèteries !



Brico / Jardin

Sports / Loisirs

Déco / Textile

Jouets

www.paysvoironnais.com

 Pays Voironnais - Officiel


Communauté du Pays Voironnais

DU CHANGEMENT EN DÉCHÈTERIES

dès mi-octobre 2023!

Une vieille bâche trouée ?
Un toboggan cassé ? Des skis vintage... Déposez-les dans l'une des **8 déchèteries du Pays Voironnais**.

Grâce à l'évolution des filières de recyclage, les articles de bricolage et de jardin, de sport et loisirs, les jouets et divers objets et matériaux de la maison, vont désormais pouvoir être valorisés!



IDÉE 1

Vous pouvez déposer directement vos articles en bon état, auprès de structures de réemploi, comme la Ressourcerie du Pays Voironnais située à La Buisse et Tullins, où ils seront revendus à des prix très solidaires. Vos déchets ont alors une 2^e vie et permettent de créer de l'emploi social!



IDÉE 2

Les articles de bricolage et jardin, de sport et loisirs, jouets, les objets et matériaux de la maison peuvent aussi être **repris gratuitement par les magasins** supérieurs à 200 m² lors de l'achat d'un produit similaire dans le cadre de la reprise dite du « 1 pour 1 ».

La reprise dite « un pour zéro », sans achat en contrepartie, est possible uniquement auprès des distributeurs bénéficiant d'une surface de vente consacrée à ces produits supérieure à 400 m² pour les DEEE, articles de bricolage, jardinage, sport et loisirs et 1 000 m² pour les objets et matériaux de la maison.

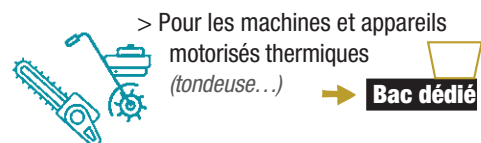


ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN

Outils à main, caisses à outils, escabeaux, pelles, brouettes, systèmes d'arrosage, pots de fleurs, bâches, parasols, barbecues (gaz ou bois)... sont désormais récupérés.

> S'ils sont inférieurs à 80 cm. → **Bac dédié**

> S'ils sont supérieurs à 80 cm. → **Benne objets & matériaux de la maison**



> Pour les machines et appareils motorisés thermiques (tondeuse...) → **Bac dédié**

> Les machines et outils électriques (perceuse, ...) → **Bac DEEE**



SONT INTERDITS les produits conçus pour usage professionnel, aménagements maçonnés, ornements décoratifs du jardin (statue, fontaine...) et quincaillerie.



ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS



Balles, raquettes, vélos (dont pneus, pièces détachées et accessoires), casques, cordes, tubas, palmes, tapis de sol, skis et chaussures, bâtons, matériel de camping... en dehors des textiles et baskets, tout est accepté dans les conteneurs dédiés! → **Bac dédié**

Dépôt au sol pour les objets encombrants qui ne rentrent pas dans les bacs dédiés.

> Vélos et trottinettes électriques → **Benne DEEE**



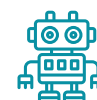
JOUETS

Jeux de construction, poupées, peluches, figurines, jeux de société, puzzles, jouets de plein air...

> S'ils sont inférieurs à 80 cm. → **Bac dédié**

> S'ils sont supérieurs à 80 cm. → **Benne objets & matériaux de la maison**

> Les jouets comportant une partie électronique ou électrique non amovible (poupée interactive, voiture téléguidée...) → **Benne DEEE**



OBJETS ET MATÉRIAUX DE LA MAISON (bois, plastiques, mousses)

Stores intérieurs en tissus, macramé, guirlande en tissus, tapis intérieur et extérieur... et leurs accessoires (tringles, support de fixation...) doivent désormais être jetés avec le mobilier intérieur et extérieur (canapés, fauteuils, chaises, tapis, meubles de rangement, ...), la literie (cadres de lit, matelas, sommiers...), mais aussi les articles de bricolage et jardin et jouets de + de 80 cm.

→ **Benne objets & matériaux de la maison**



ATTENTION

Les rideaux et voilages se déposent dans un bac spécifique qui collecte également les couettes et oreillers usagés. → **Bac dédié**

SONT INTERDITS

> Le linge de lit et textiles d'habillement: plaid, couverture, couvre-lit, dessus de lit, drap-housse et plat, housse de couette, taie d'oreiller, protège-oreiller, cache-sommier, tapis de salle de bains... Déposez-les dans les conteneurs dédiés aux textiles, linges et chaussures usagés.

> Les déchets en bois autres que mobilier (fenêtres, portes, volets, parquets, charpente, palettes, chutes de bois) hors panneaux à la découpe.

> Les emballages de meubles, les vasques, les éviers, les objets électroniques, électriques, à pile ou batterie, les objets de décoration (bibelots, cadres, tableaux, miroirs...), les objets de sport et de loisirs, les articles de puériculture, les sièges auto, les poussettes, les vélos...



QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?

Si les déchets sont encore en bon état ou réparables, ils seront remis à des associations ou des recycleries / Ressourceries pour vivre une seconde vie.

Sinon, ils sont acheminés vers des centres de tri dédiés pour être séparés selon leur matériau principal et être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.



QUI S'EN OCCUPE ?

La gestion de ces nouvelles filières est assurée par deux éco-organismes à but non lucratif agréés par l'État. Ils sont financés à l'aide de l'éco-participation payée par les consommateurs.

EcoLogic

> Ecologic qui, en plus des équipements électriques et électroniques (DEEE), va gérer les articles de sport et de loisirs (ASL) et les machines et appareils motorisés thermiques.



ecomaison

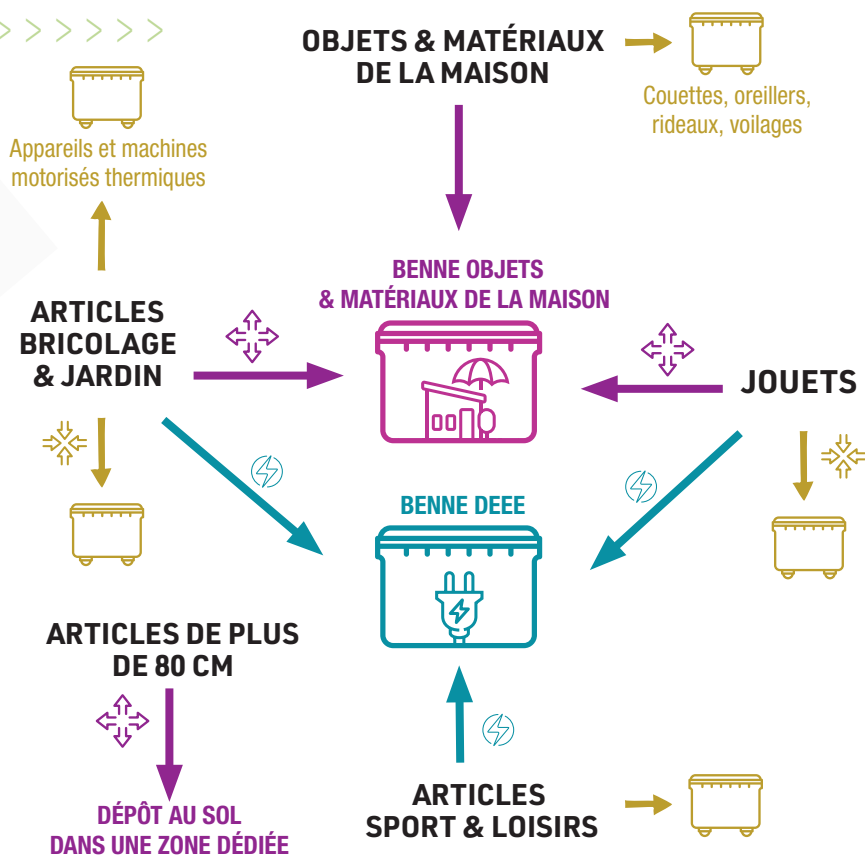
> Ecomaison qui, en plus du mobilier, va gérer la décoration textile, les jouets, les matériels de bricolage, et les produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin.

UN DOUTE SUR UN DÉPÔT ?

Pas de panique !

Le gardien de la déchèterie sera là pour vous guider. N'hésitez pas à lui demander conseil car les consignes de tri évoluent très vite !

MÉMO



UN DOUTE ?

N°vert (gratuit)

0 800 508 892

Objet électrififié

Objet > 80 cm

BAC spécifique

Objet < 80 cm